

A marble bust of a woman with her hair styled in an elaborate updo, wearing a sash with the colors of the French flag (blue, white, and red). The bust is set against a plain, light-colored background.

# Lutter contre l'islamisme radical

---

**La stratégie des  
députés Les Républicains  
pour une approche globale et pragmatique**





**L'assassinat de Samuel Paty à la sortie de son collège a ému la France entière** et contraint ceux qui n'iaient encore sa réalité à ouvrir les yeux sur l'ampleur de la menace islamiste.

Les derniers attentats terroristes ont confirmé un fait : **l'Islam radical attaque l'Europe, et particulièrement la France**, pour son mode de vie, son histoire, sa culture et ses valeurs, au premier rang desquelles la liberté.

Notre projet vise à défendre la liberté de s'exprimer, de dessiner et de caricaturer, de s'habiller sans contrainte, de croire ou de ne pas croire. Pour nous, députés Les Républicains, la sécurité et la liberté ne sont pas des ennemis à opposer, et en démocratie, l'une ne peut exister sans l'autre : sans sécurité, la liberté reste une incantation, et sans liberté, la sécurité dégénère en autoritarisme.

**Pour nous, députés Les Républicains, défendre la liberté c'est aussi défendre l'exercice des religions qui font vivre la vie spirituelle dans notre pays, et préserver nos associations**, maillon essentiel du lien social, dont l'immense majorité ne pose aucun problème et respecte les lois de la République.

**Le problème est clair. Il s'agit, pour combattre le terrorisme, de s'attaquer à toutes ses causes et lutter sans faillir contre le communautarisme islamiste qui gangrène des quartiers entiers et fournit un terreau particulièrement fertile pour l'islam politique.** S'attaquer à toutes les causes de la radicalisation, c'est aussi ne pas fermer les yeux sur les conséquences d'une immigration sans limite qui a dépassé nos capacités d'intégration et n'a donc pas permis un processus d'assimilation.

**Force est de constater qu'une partie minoritaire de la population fait désormais acte de "séparatisme".** Enquêtes après enquêtes, les chiffres sont édifiants. Ainsi, selon l'IFOP, la radicalisation de l'islam s'accélère et 37% des musulmans résidant en France veulent que la laïcité s'adapte à l'islam (+8 points en 8 ans). Ce chiffre monte à 49% chez les musulmans de moins de 25 ans (+ 22 points en 8 ans). Pire encore, l'enquête montre que 27% des musulmans résidant en France souhaitent que la charia s'impose aux lois de la République.

Les experts nous ont appris que le séparatisme est rendu possible à travers plusieurs espaces, exploités par les islamistes. Ainsi, la sociabilité locale, et tout spécialement l'action associative est, dans certains cas, un moteur de radicalisation chez les jeunes.

**Or, le projet de loi du gouvernement est lacunaire et ne traite pas du volet de la radicalisation ni de sa prévention : il n'y a aucune disposition sur la question des universités, ni sur celle des hôpitaux ou celle des prisons, pourtant clairement identifiées comme un foyer majeur de radicalisation.** Si certains problèmes sont abordés, comme la radicalisation dans le sport, à l'école ou dans l'espace numérique, les mesures envisagées sont largement insuffisantes et ne permettront pas de répondre aux inquiétudes.

Enfin, **comment prétendre lutter contre le séparatisme en ne traitant pas le sujet de l'immigration et de ses conséquences, tant sur la perméabilité de nos frontières aux djihadistes que sur l'impossible intégration républicaine des nouveaux venus dans un contexte migratoire massif et non maîtrisé ?**

**Nos propositions se fondent sur un travail de fond important, entamé depuis plusieurs années par nos députés, spécialistes de sujets précis comme la radicalisation ou l'immigration, et ayant nourri le débat public par des propositions et des rapports parlementaires.** Nos parlementaires ont également lancé, dès septembre, un groupe de travail sur le séparatisme, qui a auditionné de nombreux experts de tous bords, des chercheurs, des institutions, des autorités religieuses et des membres éminents de l'Islam de France.

**Nous proposons donc un contre-projet avec des orientations claires et des solutions concrètes et opérationnelles.** Si aucun gouvernement ne pourra garantir le risque zéro en matière d'attentats islamistes, il est du devoir de tout législateur de lutter contre la radicalisation de manière la plus exhaustive possible. **Notre contre-projet a pour ambition d'éradiquer l'islamisme radical dans toutes ses sphères.**

In fine, la recherche de l'exhaustivité est ce qui nous différencie certainement le plus du projet de loi actuel. **Car s'il est une chose qui est certaine, c'est que le projet gouvernemental ne permettra pas de dire à la Nation « contre l'islamisme, nous avons tout essayé. »**

**Damien ABAD**

*Président du groupe Les Républicains*

*Député de l'Ain*

ÉDITO

# LES 7 THÉMES DU LIVRET

- 1** ● **Mieux armer l'état de droit**  
face au séparatisme (p.6)
- 2** ● **Réformer notre politique**  
**migratoire** (p.9)
- 3** ● Lutter contre **la radicalisation**  
**en prison** (p.13)
- 4** ● Lutter contre **la radicalisation**  
**dans le sport** (p.17)
- 5** ● Lutter contre **la radicalisation à**  
**l'école et à l'université** (p.21)
- 6** ● Lutter contre **la radicalisation**  
**dans les services publics** (p.25)
- 7** ● Accompagner **l'Islam de France**  
dans sa structuration (p.28)



**Ce document a été réalisé avec l'ensemble des contributions des députés Les Républicains, et des travaux réalisés dans le cadre du groupe de travail LR "séparatisme".**

Certains thèmes ci-dessous ne sont pas abordés dans le projet de loi actuel : universités, hôpitaux, prisons, immigration, radicalisation... C'est une véritable différence de nature entre Les Républicains et la majorité.

Certains thèmes ne sont que partiellement abordés dans le projet de loi : sport, école, numérique, laïcité... Il est nécessaire de compléter les mesures à prendre afin de ne pas avoir un texte de loi parcellaire et une lutte contre le séparatisme inefficace.

**Dans chaque thème, nous formulons des propositions relevant d'une démarche double et complémentaire :**

- 1. Des propositions « sanctions » pour mettre fin à la permissivité face aux processus séparatistes**
- 2. Des propositions « positives », « intégration et contre-modèle » pour offrir des alternatives et des solutions**

# 1.

## Mieux **armer l'État** **de droit** face au séparatisme

### CONSTITUTION

Le Gouvernement de la République, conformément à la loi constitutionnelle du 3 juin 1958, a proposé,  
Le Peuple français a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi constitutionnelle dont la teneur suit :

#### PRÉAMBULE

Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946.

En vertu de ces principes et de celui de la libre détermination des peuples, la République offre aux Territoires d'Outre-Mer qui manifestent la volonté d'y adhérer des institutions nouvelles fondées sur l'idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité et conçues en vue de leur évolution démocratique.

**ARTICLE PREMIER.** La République et les peuples des Territoires d'Outre-Mer qui, par un acte de libre détermination, adoptent la présente Constitution instituent une Communauté.  
La Communauté est fondée sur l'égalité et la solidarité des peuples qui la composent.



# 1 • Mieux armer l'état de droit face au séparatisme

## //CHIFFRES CLÉS

7

**mosquées radicalisées fermées seulement**

entre octobre 2017 et février 2019

76

**mosquées tenues par des extrémistes et toujours actives**

9

**mosquées fermées depuis l'assassinat de**

**Samuel Paty**, pour souvent d'autres motifs que la radicalisation (hygiène, normes de sécurité...)

## //NOTRE CONSTAT

En ne proposant aucune mesure constitutionnelle, le Gouvernement affaiblit son texte et démontre qu'il manque d'une réelle volonté politique pour combattre l'islamisme radical. Une réforme constitutionnelle redonnerait aux pouvoirs publics des marges de manœuvre car les obstacles constitutionnels sont nombreux. Elle permettrait aussi de remettre de l'efficacité dans les politiques publiques en France, qu'il s'agisse de l'isolement des radicalisés dangereux, du plafonnement des flux migratoires, ou encore de l'intervention obligatoire du juge judiciaire en matière de rétention administrative des étrangers en voie d'éloignement

De plus, une modification de la Constitution réaffirmant le socle d'une « règle commune », à laquelle nul ne peut se dérober au nom de « son origine ou de sa religion », est indispensable pour garantir l'efficacité de l'arsenal législatif annoncé par le gouvernement.

En effet, trop souvent, nous sommes bloqués dans notre réponse face aux menaces, par un droit mal adapté. Seulement 15 lieux de culte ont été fermés jusqu'aux récents attentats de 2020, souvent pour des motifs de sécurité ou d'hygiène et non pour les motifs inhérents à la menace islamiste, tant la loi est inadaptée.

Depuis la sortie de l'état d'urgence (le 30 octobre 2017) et jusqu'aux récents attentats, seules 7 mosquées ont été temporairement fermées en raison de leur extrémisme. Deux fermetures temporaires ont été prononcées en 2018, cinq en 2019. Récemment, pourtant, le ministère de l'Intérieur recensait 76 mosquées jugées « problématiques », sans compter toutes les salles de prières clandestines dont l'État n'a pas connaissance...



## NOS PROPOSITIONS #LR

- 1.** Inscrire dans l'article 1er de notre Constitution le principe selon lequel « nul individu ou groupe ne peut se prévaloir de son origine ou de sa religion pour s'exonérer de la règle commune ».
- 2.** Modifier l'article 4 de notre Constitution comme suit : « Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. **Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale, de la démocratie et de la laïcité** ».
- 3.** Inscrire dans notre Constitution un **plafond d'immigration annuel voté par le Parlement** afin de contrôler l'ensemble de l'immigration (familiale, étudiante, humanitaire, économique).
- 4.** Interdire à toute personne inscrite au **fichier des auteurs d'infractions terroristes de se présenter à une élection.**
- 5.** **Sanctionner plus durement les incitations à l'excision de mineures :** la peine encourue passerait de 5 ans d'emprisonnement et 75.000€ d'amende à 10 ans d'emprisonnement et 100 000€ d'amende.
- 6.** Interdire le port du voile pour les mineurs dans l'espace public.
- 7.** Interdire les **signes religieux ostentatoires pour les accompagnants de sorties scolaires.** Le cas échéant, prévoir des crédits budgétaires pour embaucher des contractuels pour que les sorties scolaires soient possibles pour tout le monde.
- 8.** Confier à une nouvelle commission Stasi la rédaction d'un Code de la laïcité

# 2.

## Réformer notre politique migratoire



# 2 Réformer notre politique migratoire

## //CHIFFRES CLÉS

**276 576**

titres de séjour délivrés en 2019  
(+ 7 % en un an, de + 20 % en trois ans et de + 49 % par rapport à la moyenne du quinquennat de N. Sarkozy)

**31 188**

« admissions exceptionnelles au séjour » en 2019 (+ 63 % par rapport à la moyenne du quinquennat de N. Sarkozy)

## De 264 en 2000 à 40 000 en 2020

Le nombre de mineurs non accompagnés (MNA) a explosé en 20 ans. Le directeur général de l'Assemblée des départements de France (ADF), Pierre Monzani, estime le coût de leur prise en charge à « pratiquement de 2 milliards d'euros » par an pour les départements.

**96%**

des déboutés du droit d'asile ne sont pas expulsés selon un rapport de la Cour des comptes (octobre 2015)

**600 000**

immigrés illégaux sur le territoire français. 51% des immigrés illégaux seraient bénéficiaires de l'AME (rapport de l'IGF et de l'IGAS)

**2 fois +**

d'immigrés illégaux expulsés en Allemagne qu'en France (29 055 depuis l'Allemagne contre 15 445 expulsions depuis la France en 2018)

# 2. Réformer notre politique migratoire

## // NOTRE CONSTAT

**La question de l'immigration est centrale en termes de lutte contre l'insécurité et de prévention du terrorisme.**

En effet, certains étrangers radicalisés, entrent aujourd'hui aisément sur le territoire national, et commettent des délits voire des crimes. Les trois derniers attentats majeurs en sont la preuve, que ce soit dans le cas du meurtrier tunisien à Nice, entré quelques semaines auparavant en Europe en accostant sur l'île de Lampedusa, du Tchétchène de Conflans-Sainte-Honorine, ou du Pakistanais et son attaque au couteau aux alentours de Charlie Hebdo.

**Une immigration trop massive limite nos capacités d'intégration. En continuant d'accueillir des populations étrangères en proportions très importantes, notre pays n'est plus en capacité d'absorber cette population, qui ne parvient ni à s'assimiler ni à s'intégrer.**

Cela conduit parfois à la formation de zones où il est difficile de vivre sereinement, de s'assimiler, et où le droit n'est pas toujours la règle. En effet, **comment bien intégrer des individus étrangers, leur enseigner notre langue, notre culture, et nos valeurs, quand ils sont des centaines de milliers à entrer chaque année sur le territoire ?**

**La priorité, c'est d'avoir le courage politique de faire appliquer la loi, de mettre fin à toute immigration clandestine, et d'expulser effectivement les individus qui se trouvent en situation illégale sur le territoire.** Il faut ensuite donner la parole aux Français sur l'immigration légale, puisque le peuple français est souverain et qu'il la demande depuis longtemps. Il s'agirait de proposer un moratoire sur l'immigration pour savoir dans quelle mesure nous souhaitons bénéficier de l'immigration, selon quels quotas, à travers quelle politique d'accueil etc.



# NOS PROPOSITIONS #LR

- 1.** Expulser immédiatement les étrangers ayant des liens avec les mouvances islamistes et fichés au Fichier judiciaire national des auteurs d'infractions terroristes
- 2.** Expulser automatiquement un étranger si sa présence en France constitue une menace grave pour l'ordre public en particulier s'il est inscrit dans la catégorie « S » (« atteinte à la sûreté de l'État ») du fichier des personnes recherchées.
- 3.** Rétablir le contrôle aléatoire aux frontières nationales, seul échelon efficace, en ce qui concerne les flux humains. La crise du Covid-19 a montré que c'était possible, que ce soit pour contrôler les flux de voyageurs venant d'Angleterre au moment de la souche mutante du virus, ou pour contrôler les skieurs revenant de pays frontaliers.
- 4.** Conditionner l'aide au développement de la France et des visas aux pays étrangers au retour des immigrés illégaux (délivrance des laissez-passer consulaires dans les délais utiles).
- 5.** Rendre obligatoire la vérification de l'âge d'un individu, pour bénéficier du statut de « mineur non accompagné - MNA ».
- 6.** Mettre en œuvre un grand plan de développement pour l'Afrique notamment pour s'assurer que soient mis en place des états civils fiables dans tous les pays de départ.
- 7.** Encadrer le droit du sol :
  - en conditionnant l'obtention de la nationalité à une manifestation de la volonté de devenir Français et au respect de notre culture et de nos valeurs : obtenir la nationalité française à sa majorité ne doit plus être automatique pour un mineur né en France de parents étrangers dotés d'une carte de séjour, mais soumise à une déclaration préalable (dite « manifestation de volonté ») faite entre 16 et 21 ans.
  - en rallongeant la période obligatoire à passer sur le sol français avant de prétendre à la nationalité : un mineur né en France de parents étrangers ne pourra obtenir la nationalité française à sa majorité que s'il a passé, au préalable, au moins **10 ans en France** (contre 5 ans aujourd'hui).
- 8.** Créer une évaluation obligatoire pour tout étranger souhaitant s'installer durablement sur le territoire, portant sur sa connaissance et son adhésion aux valeurs et principes de la République, telles que l'égalité entre les hommes et les femmes, une maîtrise attestée de la langue française (ex: TOEFL) et la laïcité. En cas d'échec, cela fera obstacle à la délivrance d'un titre de séjour.

3.

Lutter contre  
**la radicalisation  
en prison**



# 3. Lutter contre la radicalisation en prison

## //CHIFFRES CLÉS

**534**

détenus pour des faits liés au terrorisme islamiste en juillet 2020.

**1100**

détenus, incarcérés pour radicalisation

**1700**

détenus seraient radicalisés en prison

**154**

D'ici la fin de l'année 2022, 154 des 534 personnes actuellement détenues pour des actes de terrorisme en lien avec la mouvance islamiste (TIS) seront libérées, dont 42 l'ont été en 2020, 62 en 2021 et 50 en 2022.

## + La radicalisation dans l'univers carcéral

La radicalisation dans l'univers carcéral a été étudiée en France par des chercheurs, comme Hugo Micheron, notamment dans « Le jihadisme français. Quartiers, Syrie, prisons ».

Il définit la prison comme « l'espace clé de la recomposition » de la mouvance djihadiste après le délitement territorial de l'État islamique. Il développe, dans ses recherches, le fait que les djihadistes sont devenus suffisamment nombreux dans certains établissements pour prendre l'ascendant sur les autres prisonniers. Il note ensuite que, loin d'être un espace hermétique, la prison communique avec le reste de la société : ainsi, les détenus djihadistes ne sont pas coupés de leur environnement social.

Enfin, il relève que certains de ces détenus profitent de leur incarcération pour approfondir leurs connaissances et théoriser la prochaine phase du djihad. L'approche de ces « doctrinaires » est résumée par l'auteur en une formule : « salafiser l'islam, jihadiser le salafisme ».

# 3 • Lutter contre la radicalisation en prison

## // NOTRE CONSTAT

**Cherif Chekatt (auteur de l'attentat du marché de Noël de Strasbourg en 2018), Mehdi Nemmouche (auteur de l'attentat du musée juif de Bruxelles en 2014) se sont radicalisés en prison.** Les radicalisés en détention commettent parfois même des actes de terrorisme en prison, comme Michaël Chiolo qui a tenté d'égorger des agents pénitenciers, dans l'unité familiale. Le djihadiste français Fabien Clain (mort en Syrie en 2019) avait lui créé une association de soutien aux détenus. En réalité, la prison devient une école de l'islamisme. Cette situation est d'autant plus inquiétante que la surpopulation carcérale complique la détection et le suivi des détenus radicalisés.

**Entre 2020 et 2022, il est prévu que 154 détenus radicalisés sortent de prison.** Ce chiffre est particulièrement inquiétant. Comme certains intervenants le soulignaient au cours des auditions que nous avons menées, les djihadistes qui sortent actuellement de prison sont les plus dangereux, car ce sont les plus endoctrinés, les plus formés idéologiquement, politiquement et théologiquement. Ils étaient en effet endoctrinés très tôt, dès les premières années de création de Daesh au début des années 2010, voire avant. L'ancien juge anti-terroriste Marc Trévidic et actuel président de chambre à la cour d'appel de Versailles, référence en matière de terrorisme, soulignait fin 2019, après l'attentat du London Bridge par un ancien prisonnier condamné pour terrorisme ayant bénéficié d'une libération conditionnelle, que **"le risque de récurrence est très élevé" en ce qui concerne ces terroristes** et préconisait "d'aller plus loin".

Le manque de places en prison complique énormément la surveillance des détenus par les services de renseignements pénitentiaires, mais aussi la lutte contre la propagation de la radicalisation en prison. **On estime aujourd'hui qu'il manque environ 30 000 places de prisons.** Pour lutter contre ce foyer épidémique de radicalisation qu'est la prison, il est essentiel de mettre en place une politique qui évite que des détenus radicalisés et dangereux d'un point de vue idéologique endoctrinent des détenus de droit commun.





## NOS PROPOSITIONS #LR

- 1.** Systématiser l'approche pénitentiaire de création de prisons à sécurité différenciée, et isoler systématiquement les détenus radicalisés.
- 2.** Créer 20 000 places de prison pour encourager l'encellulement individuel (afin de lutter contre le prosélytisme en prison) et assurer l'exécution des peines.
- 3.** Expulser les étrangers condamnés à une peine minimum de 3 ans de prison ferme.
- 4.** Renforcer les moyens, la formation et le statut des aumôniers pénitentiaires, et en particulier des aumôniers musulmans, aujourd'hui très peu présents et formés. Accentuer pour cela le recrutement de médiateurs du fait religieux et l'intervention d'islamologues au sein des prisons.
- 5.** À l'issue de leur peine de prison, maintenir les individus condamnés pour faits de terrorisme dans des centres socio-médico-judiciaires de sûreté fermés, et ce tant qu'ils constituent une menace pour la société (rétention de sûreté).
- 6.** Renforcer les moyens du service du renseignement pénitentiaire (SNRP) et son "besoin d'en connaître" en lui autorisant l'accès au Fichier des personnes recherchées (FPR), et en particulier au sous-fichier S (Sûreté de l'État).

# 4.

Lutter contre  
**la radicalisation**  
**dans le sport**



# 4. Lutter contre la radicalisation dans sport

## //CHIFFRES CLÉS

**829**

individus radicalisés dans les clubs de sport en 2018.

**52%**

des terroristes passés à l'acte entre 2012 et 2016 pratiquaient un sport de combat.

**130**

clubs ont été inspectés pour radicalisation par le ministère des Sports en 2019. 5 clubs ont été fermés.

**12,5%**

des radicalisés inscrits au FSPRT sont membres de clubs ou d'associations sportives, en tant qu'adhérents, encadrants ou dirigeants.

03/12 - Toulouse  
M.Merah  
Football



03/12 - Toulouse  
A.Merah  
Boxe



04/14 - Bruxelles  
M.Nemouhe  
MMA



01/15 - Charlie Hebdo  
Said et Cherif Kouachi  
Boxes et Football



01/15 - Paris  
A. Coulibaly  
B. Boxe Thai



02/15 - Nice  
M. Coulibaly  
Boxe



03/15 - Villejuif  
Sid Ahmed Ghlam  
Football ?



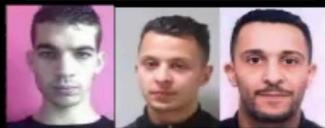
06/15 - St Quentin Fallavier  
Y.Sahli  
Boxe thai/MMA



08/15 - Thalis  
EL KHAZZANI Ayoub  
Football



11/15 - Paris  
O.Mosterfai et Frères Abdelsam  
Boxe Thai/Boxe



11/15 - Paris  
S.Amimour - F.Mohamed Aggad  
Tir sportif/futsal/football



06/16 - Magnanville  
Larossi Aballa  
Football ?



07/16 - Nice  
M. L. Bouhel  
Boxe Thai/MMA



07/16 - St Etienne en Rouveray  
A.M Petitjean / A. Kermiche  
Boxe Thai-Handball/ Football



06/17 - Paris  
A. Lofti Djaziri  
Tir sportif



03/18 - Trèbes  
R.Ladkim  
Boxe



05/18 - Paris  
Khamzat Azimov  
Lutte



03/19 - Prison de condé/  
sarthe  
Michael Chiolo  
Boxe



05/19- Lyon  
Hichem Medjoub  
Musculation



Source : Médéric Chapiteaux

# 4. Lutter contre la radicalisation dans le sport

## // NOTRE CONSTAT

Les organisations terroristes envisagent les clubs de sport comme des lieux de forte sociabilité et diversité, utiles pour propager leur idéologie ou recruter des individus radicalisés. En outre, elles conseillent la pratique du sport à leurs membres dans une perspective de formation physique et mentale du terroriste pour le combat et la préparation d'attentats. On observe, à ce propos, que quasiment tous les terroristes ayant commis un attentat en France depuis 2012 sont passés par un club de sport (souvent un club de musculation, de sports de combats notamment le MMA ou la lutte, ou de sports collectifs, essentiellement du football) ou ont pratiqué un sport de manière assidue. Amedy Coulibaly avait ainsi été coach et champion francilien de boxe thaï.



**La radicalisation dans le sport n'est pas une « mode » mais bien un problème de fond.**

Alors que les clubs de sport devraient être le lieu de la découverte de soi, du respect de l'autre, du dépassement de soi et de la fraternité, dans une minorité de clubs, se développe le communautarisme qui parfois précède la radicalisation. Certains signaux faibles peuvent alerter et entraîner une intervention urgente, notamment lorsqu'ils se cumulent. Les exemples sont multiples, comme le décrit bien Patrick Karam, vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France en charge des Sports: **“le refus par exemple d'avoir un éducateur féminin, de serrer la main aux femmes ou encore de s'entraîner avec elles, (ou vice-versa), des tenues vestimentaires couvrant le corps pour les femmes comme pour les hommes ou le port du voile, les prières sur le terrain ou dans les vestiaires, voire dans des salles spécialement mises à disposition, la modification des horaires d'entraînement pour le Ramadan ou pour la prière du vendredi, l'exclusion ou la marginalisation des femmes ou des non musulmans, le refus de saluer le fondateur de la discipline en judo par exemple”.**

Médéric Chapitoux, sociologue spécialiste de la radicalisation dans le sport, soulève de nombreux problèmes, notamment concernant les éducateurs sportifs. **Ainsi, les coachs fichés au FSPRT, peuvent toujours exercer leur métier d'éducateur à ce jour malgré leur influence importante sur les jeunes qu'ils encadrent.** Un deuxième problème majeur selon le sociologue réside dans l'organisation du ministère qui empêche une prévention efficace contre la radicalisation de certains clubs : **les fédérations disposent d'une autonomie qui ne favorise pas la cohérence et le respect de grands principes comme celui de la neutralité par exemple.**



## NOS PROPOSITIONS #LR

- 1.** Redonner au préfet la compétence de délivrance d'un agrément à une association sportive, condition pour être reconnue et percevoir des financements publics.
- 2.** Écarter les radicalisés fichés au Fichier des Signalements pour la Prévention de la Radicalisation à caractère Terroriste (FSPRT) des postes d'éducateurs sportifs sur le modèle de ce qui se fait pour les délinquants sexuels, et vérifier en amont de l'honorabilité des représentants des associations sollicitant des subventions.
- 3.** Faire passer la durée au cours de laquelle une personne condamnée pour des infractions terroristes ne peut être membre du bureau d'une association, de 10 à 15 ans.
- 4.** Élargir le contrôle des dons et financements étrangers aux associations sportives.

# 5.

## **Lutter** contre **la radicalisation à l'école et à l'université**



# 5. Lutter contre la radicalisation à l'école et à l'université

## // NOTRE CONSTAT

Depuis que Jean-Pierre Obin a alerté sur ces faits de radicalisation islamiste à l'école dans son rapport de 2004, la situation s'est aggravée et peu de choses ont été faites. Les établissements préfèrent souvent conserver leur réputation quitte à transgresser les principes républicains en passant sous silence certains agissements. **Ce "pas de vague", comme le rappelle Jean-Pierre Obin, n'est pas seulement la faute des chefs d'établissements : les décideurs politiques, les enseignants, les parents d'élèves, et surtout l'administration de l'Éducation nationale ont tous leur part de responsabilité.**

**Ces faits de radicalisation conduisent au règne de la peur, à des menaces physiques ou psychologiques sur des enseignants ou sur certains élèves, et donc à la censure ou l'autocensure.**

Plus globalement, c'est le recul de la rationalité et du règne de la Raison, au sein de nos écoles, mais aussi de la liberté du métier d'enseignant et des valeurs de la République qui posent problème. Récemment, **nous avons douloureusement appris qu'un professeur pouvait être tué pour avoir enseigné la laïcité et la liberté d'expression.**

Alors que les écoles privées hors contrat sont importantes car elles permettent l'innovation et la diversité des modes d'apprentissage, la mission de certaines est dévoyée comme le souligne le chercheur Hugo Micheron dans son audition au Sénat en janvier 2020 : "les salafistes sont fascinés par la possibilité de monter un système scolaire parallèle". En guise d'exemple, dans la plus grande académie de France, l'académie de Créteil, qui compte 1 million d'enfants, le nombre d'élèves passés dans le hors contrat a doublé, passant de 3 000 à 6 000, entre 2015 et 2017.

Enfin, il est à noter que **le projet de loi du gouvernement ne comporte aucune mesure sur les universités.** Alors que celles-ci sont le lieu du débat d'idées et de la transmission du savoir, et alors qu'elles devraient être sanctuarisées, certains radicaux, intolérants et séparatistes se servent des failles qui existent parfois pour propager le communautarisme et le séparatisme.

# 5. Lutter contre la radicalisation à l'école et à l'université



## //CHIFFRES CLÉS

**42%**

des enseignants disent s'autocensurer dans leur enseignement

**59%**

des enseignants disent avoir assisté à une forme de séparatisme religieux à l'école

**19%**

des enseignants ont observé au moins une fois des constatactions lors des cérémonies d'hommage à Samuel Paty

**35%**

des enseignants ont reçu des demandes ou réclamations particulières liées au respect des préceptes religieux

**45%**

des musulmans entre 14 et 25 ans estiment que leur religion est incompatible avec les valeurs de la société française

# NOS PROPOSITIONS #LR

- 1.** Identifier les irrégularités concernant les enfants non-scolarisés en créant un **Identifiant National Étudiant (INE)** pour chaque élève ainsi qu'un fichier à l'échelle du département, sous contrôle de la préfecture, s'appuyant sur les données centralisées des CAF, des rectorats, des établissements scolaires, et des maires le cas échéant.
- 2.** Renforcer l'enseignement de l'**Histoire de France** à travers une approche davantage chronologique et incarnée, et réserver une part à l'histoire locale du département ou de la région.
- 3.** Créer une épreuve obligatoire au brevet sur les valeurs de la République et la laïcité.
- 4.** Éviter toute omerta ou toute dissimulation au sein des administrations en qualifiant de « **faute grave** », le fait pour un responsable d'une **administration de taire**, de faire taire, ou de ne pas signaler au représentant de l'État dans le département, **tout fait représentant une menace grave pour l'ordre public qui serait survenu au sein du service dont il a la responsabilité.**
- 5.** Protéger la liberté d'instruction en famille :
  - en renforçant l'effectivité des contrôles afin de sanctionner les tuteurs légaux qui ne respectent pas les règles
  - en augmentant le budget consacré à ce contrôle
- 6.** Création et signature d'un contrat de responsabilité parentale avec les tuteurs légaux d'un élève en cas d'atteinte aux valeurs fondamentales de la République, de comportements violents, ou de fort absentéisme de celui-ci. Ce mécanisme pourra aller jusqu'à la suppression des allocations familiales en cas de refus manifestes et réitérés des parents de faire respecter les valeurs de la République.
- 7.** Création d'un délit d'entrave à la fonction d'enseignant dans le cadre des programmes de l'Éducation nationale afin de protéger les personnels éducatifs.
- 8.** Créer dans chaque établissement de l'éducation supérieure un dispositif obligatoire de vigilance au séparatisme, reposant notamment sur la nomination d'un référent radicalisation et d'une cellule d'écoute, chargés de faire un suivi pour prévenir cette radicalisation.

# 6.

## Lutter contre la radicalisation dans les services publics



# 6. Lutter contre la radicalisation dans les services publics

## //CHIFFRES CLÉS

# 109

**personnes suivies pour radicalisation**

parmi le personnel de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle

# 1609

**individus exercent ou ont exercé une ou plusieurs professions « sensibles »**

en raison notamment soit de la nature de l'activité exercée, soit de l'accueil du public

# 30

**agents de l'État travaillant en prison ont été signalés pour radicalisation**

## //NOTRE CONSTAT

**L'ampleur de la radicalisation dans les services publics en France est alarmante.** Dans les prisons par exemple, véritable foyer de propagation de l'islamisme, le syndicat UFAF-UNSA Justice, cité dans le livre d'Éric Diard, avance qu'une trentaine d'agents de l'État sont signalés pour radicalisation. L'attentat au couteau commis par l'islamiste radicalisé Michaël Harpon, agent administratif affecté aux renseignements parisiens, à la préfecture de Paris en juin 2019, est révélateur de l'omniprésence et de la gravité du danger, et illustre le fait que même les secteurs les plus sensibles, où des habilitations sont nécessaires pour travailler, sont touchés.

**L'hôpital doit continuer d'être un lieu de neutralité où le communautarisme est banni.** Des médecins comme Patrick Pelloux alertent depuis 2015 sur la radicalisation à l'hôpital. Ce dernier fait état de témoignages concrets, qui vont du conjoint qui refuse que sa femme se fasse soigner par des médecins de sexe masculin, au chef de service qui incite les médecins d'un hôpital public à faire la prière régulièrement ou encore aux étudiants du milieu hospitalier « en tchador, ou en burqa » dans un cours d'échographie.

**Enfin, le secteur des transports doit également être particulièrement surveillé.** À l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, 80 personnes font l'objet d'un suivi régulier pour radicalisation et 29 d'un suivi ponctuel, note le rapport Diard-Pouillat. La RATP a indiqué aux auteurs du texte avoir reçu plus d'une centaine d'avis négatifs sur des candidatures d'agents de la part du Service national des enquêtes administratives de sécurité (SNEAS), créé en 2017 et chargé de détecter les profils suspects au sein de l'administration. **Rappelons que l'un des auteurs de la tuerie du Bataclan, Samy Amimour, avait été chauffeur de bus à la RATP avant de rejoindre l'État islamique en 2013.** La RATP, comme la SNCF, est un opérateur sensible et exposé au risque de détournement de ses moyens à des fins terroristes.

# NOS PROPOSITIONS #LR

- 1.** **Créer un kit pédagogique « Marianne » à disposition de tous les personnels en relation avec des enfants.** Ce fichier donnera aux éducateurs des outils préalablement et spécifiquement pensés tout en leur permettant de garder une liberté de choix (liste de livres, reportages, rapports, formations, etc).
- 2.** Permettre au Service national des enquêtes administratives de sécurité (SNEAS) de réaliser des enquêtes préalables au recrutement de personnels soignants et d'éducateurs sportifs, ou encore de sapeurs-pompiers.
- 3.** Repenser le Service National Universel pour créer un véritable parcours citoyen, dont le Service à la Nation serait l'étape phare. Ce Service à la nation (SN) obligatoire de 4 à 6 mois, consistera concrètement en un travail auprès de différents acteurs régaliens : militaires, gendarmes, policiers, pompiers, personnel hospitalier et pénitencier...
- 4.** **Consolider l'action des collectivités** (dans la prévention et dans le contrôle) avec plus de moyens, en renforçant **les CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance)**, en ajoutant le « R » en plus, pour la « Radicalisation » (CLSPDR), afin de faire de cette instance l'échelon efficace dans la lutte concrète contre le séparatisme. Il faudra également prévoir que **les parlementaires puissent siéger dans cette instance.**
- 5.** Prévoir une transmission obligatoire des signalements de radicalisation par les établissements de santé aux préfetures de département.

7.

# Accompagner l'Islam de France dans sa structuration



LES DÉPUTÉS  
RÉPUBLICAINS



2



# 7 • Accompagner l'Islam de France dans sa structuration

## //CHIFFRES CLÉS

**68%**

des musulmans sondés par l'IFOP en 2016 connaissaient le CFCM, censé les représenter

**30 000€**

le budget annuel estimatif du Conseil Français du Culte Musulman

**300 M€**

de dons à l'Islam, selon les estimations du spécialiste Hakim El Karoui

## //NOTRE CONSTAT

**La réforme de l'islam de France, souhaitée de longue date, est toujours aussi difficile à mettre en place.** Le dernier épisode de ce feuilleton date de fin décembre 2020, lorsque le recteur de la Grande Mosquée de Paris Chems-Eddine Hafiz, a annoncé qu'il se retirait du projet que le Conseil français du culte musulman (CFCM) était en train de mettre en place pour lutter contre les dérives radicales et le séparatisme. En dénonçant l'influence de « la composante islamiste » au sein du CFCM, « notamment celle liée à des régimes étrangers hostiles à la France », il a fait ressurgir les fractures profondes et inhérentes à cet organe. Son président Mohammed Moussaoui, le rappelait au cours de son audition du 11/01/2021 préalable à la discussion du projet de loi, qualifiant son association de « guichet où les fédérations parlent aux pouvoirs publics, un secrétariat à mi-temps qui « gère la maison », sans budget permanent», assurant que « tout se fait au niveau des fédérations ».

**Avoir un cadre bien défini, un interlocuteur sérieux, permettrait d'éviter des lieux de culte dissimulés et atténuerait le risque de voir émerger des prêcheurs de haine** ou des ingérences étrangères, en améliorant les discussions, les négociations. Surtout, les institutions censées être représentatives, le CFCM en tête, n'emportent pas l'adhésion des fidèles. Selon une enquête de l'IFOP de 2016, seuls 68% des musulmans sondés connaissaient le CFCM.

En réalité, le CFCM est paralysé par les différentes influences étrangères et par plusieurs représentants de fédérations qui répondent en à des agendas politiques étrangers (Algérie, Maroc, Turquie). Les pouvoirs publics ont longtemps essayé de structurer le culte musulman et de lui offrir une stabilité institutionnelle, mais **le CFCM sous sa forme actuelle ne peut pas être la solution majeure pour structurer l'islam de France.**



## NOS PROPOSITIONS #LR

- 1.** **Accompagner les musulmans dans la formation de leurs imams en associant aux formations théologiques, des formations universitaires** afin qu'un diplôme reconnu existe et que les imams disposent de formations pas uniquement religieuses. Les formations théologiques doivent donc être compatibles avec la République et les imams suivront un cursus universitaire.
- 2.** **Encourager la multiplication des Conseils Départementaux du Culte musulman (CDCM)** afin de partir de la base et du local, au lieu du haut, pour fonder le Conseil National des imams.



# NOS DÉPUTÉS MEMBRES DE LA COMMISSION SPÉCIALE



**Philippe BENASSAYA**

Député des Yvelines



**Xavier BRETON**

Député de l'Ain



**Éric DIARD**

Député des  
Bouches-du-Rhône



**Yves HEMEDINGER**

Député du Haut-Rhin



**Guillaume LARRIVÉ**

Député de l'Yonne



**Olivier MARLEIX**

Député d'Eure-et-Loir



**Robin REDA**

Député de l'Essonne



**Anne-Laure BLIN**

Députée du Maine-et-Loire



**Éric CIOTTI**

Député des Alpes-Maritimes



**Annie GENEVARD**

Députée du Doubs



**Mansour KAMARDINE**

Député de Mayotte



**Constance LE GRIP**

Députée des Hauts-de-Seine



**Julien RAVIER**

Député des  
Bouches-du-Rhône



LES DÉPUTÉS  
**RÉPUBLICAINS**